

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **3 novembre 2014** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Patrice Thériault
Siège #2 - Nelson Lacroix
Siège #3 - France Thibodeau
Siège #4 - Gaston Bourgault
Siège #6 - Sylvain Chabot

Sont absents à cette séance:

Siège #5 - Karine Godbout

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-11
148

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 03.01 - Séance ordinaire du 5 octobre 2015**

- 04 - LÉGISLATION**
 - 04.01** - Rapport du maire
 - 04.02** - Nomination du pro-maire
 - 04.03** - Nomination du substitut du maire à la MRC
- 05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 05.01** - Acceptation des comptes
 - 05.02** - Acceptation des dépenses incompressibles
 - 05.03** - Adoption des journaux
 - 05.04** - Adoption du budget du Transport Adapté - Année 2016
 - 05.05** - Transport Adapté - Contribution 2016
 - 05.06** - Demande de dons - Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis
 - 05.07** - Demande de dons - Hockey des 8M
- 06 - SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 06.01** - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie
- 07 - RÉSEAU ROUTIER**
 - 07.01** - Point d'information - Karine Godbout, représentante
 - 07.02** - Déneigement des entrées municipales - Hiver 2015-2016
 - 07.03** - Demande de soumissions - Firme d'ingénierie pour travaux TECQ 2014-2018
- 08 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 08.01** - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant
- 09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 09.01** - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante
 - 09.02** - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.01** - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant
 - 10.02** - Acceptation de la soumission - Notaire
 - 10.03** - Adoption des modifications - Règlement d'urbanisme
 - 10.04** - Révision du plan d'urbanisme - prévoir la 3e rencontre
- 11 - TOURISME**
 - 11.01** - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante
- 12 - LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.01** - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant
 - 12.02** - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant
 - 12.03** - Peinture - Chalet des loisirs
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 - VARIA**
 - 14.01** - Décorations de Noël
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

03.01 - Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Patrice Thériault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

04 - LÉGISLATION

04.01 - Rapport du maire

BONSOIR MESDAMES, MESSIEURS,

Tel que stipulé par la « Loi sur la fiscalité municipale », il me fait plaisir de vous présenter, à titre de maire, le rapport des activités financières de notre municipalité.

Je ferai un bref état des derniers états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année 2014. Je donnerai également les orientations concernant le prochain budget et un retour sur le budget en cours.

Au 31 décembre 2014, lors du rapport du vérificateur, nous avons terminé l'année avec des recettes de 898 159 \$ et des dépenses de 978 677 \$. Cependant, avec l'affectation des financements et l'impact des activités d'investissements sur les activités financières, nous terminons l'année avec un surplus de 22 415 \$. Le surplus accumulé se retrouve donc à 223 985 \$.

Pour le budget 2015, nous avons fait notre programmation des travaux pour le programme TECQ 2014-2018 et comme cette dernière vient d'être acceptée, nous ne pourrons réaliser les travaux prévus dans cette année financière. La réfection du 4e Rang Ouest était prévue pour 2015 mais se retrouve donc reportée au printemps 2016.

L'année 2015 a toutefois été bien remplie avec le travail que demande la réforme cadastrale ainsi que la modification des règlements d'urbanisme.

Pour le prochain plan triennal, les routes et le développement économique resteront à l'ordre du jour.

René Laverdière, maire

**2015-11
150**

04.02 - Nomination du pro-maire

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu que monsieur Gaston Bourgault soit nommé pro-maire en l'absence du maire René Laverdière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
151**

04.03 - Nomination du substitut du maire à la MRC

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu de nommer monsieur Gaston Bourgault comme substitut du maire

à la MRC de l'Islet en l'absence du maire René Laverdière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**2015-11
152**

05.01 - Acceptation des comptes

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Sylvain Chabot et résolu d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de

- 5 110,98 \$.

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par le conseiller Sylvain Chabot. Ces derniers ont apposé leurs initiales.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
153**

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité que les comptes du mois d'octobre 2015 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

- | | |
|--------------------------|--------------|
| • Comptes payés | 71 181,08 \$ |
| • Salaires nets versés | 6 753,13 \$ |
| • Remises de l'employeur | 4 226,23 \$ |
| • Total | 82 160,44 \$ |

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
154**

05.03 - Adoption des journaux

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par France Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les journaux généraux suivants :

EJ-09-39 et EJ-09-40 : Conciliation de septembre 2015

CORR-09-09 : Transfert au bon compte quote-part 2015 pour la géomatique qui était à aménagement et urbanisme pour la MRC de L'Islet

CORR-09-10 : Correction de l'encaissement du remboursement de TVQ du 2e trimestre de 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
155**

05.04 - Adoption du budget du Transport Adapté - Année 2016

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Sylvain Chabot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Adalbert accepte les prévisions budgétaires de 137 183.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
156**

05.05 - Transport Adapté - Contribution 2016

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé de Gaston Bourgault et résolu :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté L'Islet-Sud en nommant Patrice Thériault à titre de représentant de la municipalité;

Que la municipalité accepte de verser une contribution de 1 436.30\$ pour l'année et ce en deux versements;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
157**

05.06 - Demande de dons - Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Patrice Thériault et résolu de verser 400\$ par an pour une période de 5 ans à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis pour le service d'oncologie. Un montant représentant environ 0,75 \$ per capita.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
158**

05.07 - Demande de dons - Hockey des 8M

CONSIDÉRANT QUE la ligue de hockey les 8 M regroupe des filles et garçons âgés entre 7 et 16 ans des 8 municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif des 8 M est de permettre à tous les jeunes de ces municipalités de pouvoir s'amuser et bouger tout en pratiquant notre sport national, le hockey, et ce, à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE les 8 M sollicite des dons pour la prochaine saison;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Gaston Bourgault et résolu d'accorder un don de 200 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Le directeur incendie, Monsieur Richard Gauvin mentionne que le règlement sur la prévention incendie n'est pas tout à fait clair mais qu'ils seront retravaillés par la mrc. Une lettre et une partie du règlement seront également envoyées aux contribuables pour annoncer la période de prévention dans les résidences.

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Karine Godbout, représentante

Absente.

**2015-11
159**

07.02 - Déneigement des entrées municipales - Hiver 2015-2016

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Sylvain Chabot et résolu :

QUE le contrat de déneigement des entrées municipales soit reconduit pour l'hiver 2015-2016 au taux horaire de 80,00 \$;

QUE le taux horaire soit renégociable à chaque année.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-11
160**

07.03 - Demande de soumissions - Firme d'ingénierie pour travaux TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande pour bénéficier d'une contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2016;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la confirmation de l'acceptation de notre programmation des travaux par la Direction générale des infrastructures ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par France Thibodeau, appuyé par Patrice Thériault et résolu de procéder à la demande de soumission auprès des Firmes d'ingénierie pour les travaux du programme TECQ 2014-2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Gaston Bourgault, représentant

Le conseiller représentant Gaston Bourgault, mentionne qu'ils ont un aperçu du budget pour l'année 2016 et qu'il y aura une légère augmentation. Il mentionne également que l'Éco-centre est en déficit de 3 200 \$.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

Rien à signaler.

09.02 - Point d'information - Politique familiale, Sylvain Chabot représentant

Le conseiller représentant, Sylvain Chabot mentionne que la fête d'Halloween du comité de la Politique familiale a eu lieu samedi le 31 octobre. L'activité a été un franc succès puisque 41 enfants ont assisté à la fête.

La prochaine réunion du comité aura lieu jeudi le 5 novembre pour préparer la fête de Noël.

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Patrice Thériault, représentant

Ils sont en attente de la décision pour le projet taxi.

10.02 - Acceptation de la soumission - Notaire

CONSIDÉRANT QUE plusieurs anciens chemins sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adalbert ont été décelés lors des travaux d'arpentage pour le projet de réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'aucun règlement, ni résolution n'ont été trouvés pour la fermeture de ces chemins et par conséquent, n'ont jamais été cédés au propriétaire des terrains concernés;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de procéder à la vente des emprises de ces anciens chemins par contrat notarié avant le gel du dépôt de la réforme cadastrale qui est prévu le 21 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de service d'Olivier Pelletier, notaire au montant de 5 200.00 \$ taxes et frais inclus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par France Thibodeau et résolu d'accepter l'offre d'Olivier Pelletier, notaire au montant de 5 200.00 \$ taxes et frais inclus.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10.03 - Adoption des modifications - Règlement d'urbanisme

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par France Thibodeau et résolu d'adopter les modifications suivantes :

Plan de zonage

Il y a une partie de la zone 10 F à l'intérieur du PU. Elle existait avant la refonte. Les usages agricoles hors zone agricole provinciale sont prohibés à l'intérieur du périmètre urbain. Tel que présenté, la zone 10 F n'est pas conforme au schéma.

- Le conseil accepte la proposition de la MRC de retirer la superficie du périmètre urbain utilisé à des fins acéricoles afin que l'usage soit permis.

Grilles de spécifications

Les grilles de spécifications permettent les chenils dans les zones agricoles (A).

- Le conseil demande de voir avec la MRC les possibilités de délimiter une zone plus spécifique que la zone agricole en entier.

Les grilles de spécifications ne permettent pas les maisons mobiles dans les zones résidentielles (R), mixtes (Mi), agricoles (A), agroforestières (Af) et forestières (F). Elles sont permises uniquement dans les zones maisons mobiles (Rc) et nous n'avons pas cette zone.

- Le conseil désire permettre les maisons mobiles dans les zones R, A, Af et F tout en étant plus restrictif sur les matériaux utilisés.

4.4.5 Normes d'implantation d'un bâtiment principal

Les normes d'implantation des bâtiments principaux sont spécifiées pour chaque zone. Les marges minimales avant, arrière et latérales ainsi que la somme des marges avant minimales sont indiquées en mètre. Les marges de recul latérales prescrites à la grille de spécifications ne s'appliquent pas aux murs des bâtiments jumelés ou en rangée lorsqu'ils sont mitoyens. Concernant l'implantation d'un bâtiment, est-ce qu'on désire intégrer dans le règlement de zonage les dispositions permettant l'alignement d'un bâtiment par rapport à la rue ?

- Le conseil refuse d'intégrer ces dispositions.

7.2.1 Usages complémentaires à un usage habitation

Les conditions applicables à ces usages complémentaires sont les suivantes : 5. La superficie utilisée par l'usage complémentaire ne peut excéder 40 % de la superficie d'implantation au sol du logement. Toutefois, certaines municipalités souhaitent 75 %.

- Le conseil décide de maintenir que "l'usage complémentaire ne peut excéder 40 % de la superficie d'implantation au sol du logement".

Chapitre 20

20.2- À l'extérieur du périmètre urbain, identifié au plan de zonage, un usage dérogatoire protégé par droits acquis peut être remplacé par un autre usage dérogatoire faisant partie du même groupe d'usage que celui qu'il remplace ou par un usage conforme au présent règlement et inscrit à la grille de spécifications.

- Le conseil désire maintenir la disposition de l'article 20.2.

20.3- Les dispositions pour les usages dérogatoires protégés par droits acquis sont plus souples que les dispositions actuellement en vigueur qui limite à 24 mois au lieu de 18 mois.

- Le conseil désire maintenir le 24 mois.

Règlement de lotissement

4.3.5- Cession de terrain pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. Cette disposition existe dans les règlements actuellement en vigueur, mais n'a jamais servi.

- Le conseil désire enlever cette disposition.

4.3.6- Superficie du terrain à céder ou somme d'argent à verser. Cette disposition existe dans les règlements actuellement en vigueur, mais n'a jamais servi.

- Le conseil désire enlever cette disposition.

Règlement sur les dérogations mineures

1.5- Seules les dispositions du règlement de zonage portant sur les normes d'implantation peuvent être visées par une dérogation mineure. Dans cet article, on ne mentionne pas que les normes de lotissement peuvent être visées par une dérogation mineure comme c'est le cas dans les règlements en vigueur.

- Le conseil désire permettre que les normes de lotissement puissent être visées par une dérogation mineure.

6.1- La tarification d'une demande de dérogation mineure pour frais d'étude, d'analyse et de publication de l'avis public prévu par le présent règlement est de 50 \$. Ces frais ne seront pas remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit la décision.

- Le conseil désire augmenter la tarification à 200 \$.

Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Un règlement sur les PIIA vise surtout des secteurs ou des aires patrimoniales où l'on retrouve une concentration de bâtiments d'intérêt patrimonial. Dans le cas d'un bâtiment ponctuel et dispersé sur le territoire, l'adoption d'un règlement de citation d'un bien patrimonial culturel (LPC) est davantage appropriée. Les mêmes conditions peuvent s'y retrouver que dans un règlement sur les PIIA. Mais en vertu de la LPC, cela permet à une municipalité d'offrir une aide financière au propriétaire. Il s'agit d'une meilleure reconnaissance puisque le bien cité pourra être inscrit au registre du patrimoine culturel du MCC et être inscrit au répertoire du patrimoine culturel du Québec.

- Le conseil souhaite retirer les règlements relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction

2.6- Pour les bâtiments temporaires tels que définis dans le Règlement de zonage en vigueur, la municipalité n'exige pas de permis.

- Le conseil désire conserver cette mesure.

6.2- Abris sommaires. Les règlements actuellement en vigueur, demandent un permis pour construire un abri mais on ne demande plus de permis dans les nouveaux règlements.

- Le conseil désire supprimer la disposition 7 afin d'obliger un permis pour la construction d'un abri sommaire.

- Pour les caches de chasse, il n'y a aucune définition pour les identifier à l'intérieur du règlement.

- Le conseil est d'accord à ajouter la définition. Toutefois, il est décidé d'y enlever la phrase suivante : en aucun cas les arbres ne doivent servir de structure ou d'abri puisque que la majorité des caches sur notre territoire sont ainsi construites. De plus, ce type de bâtiment ne nécessite pas de permis.

8.2- Un permis d'agrandissement, transformation et réparation d'un bâtiment principal ou complémentaire est au coût de 20,00 \$.

- Le conseil décide de s'ajuster à la majorité des municipalités et d'y aller pour un coût de 15,00 \$.

- Un certificat d'autorisation pour des travaux d'installation septique pour un coût de 25,00 \$

- Le conseil décide de conserver le coût de 25,00 \$ puisqu'il en a toujours été ainsi.

- Un certificat pour l'abattage d'arbre est nécessaire au coût de 10,00 \$.

- Le conseil décide de retirer cette mesure.

- Un coût de 10,00 \$ est demandé pour les autres certificats.

Le conseil décide de conserver le coût de 10,00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10.04 - Révision du plan d'urbanisme - prévoir la 3e rencontre

La directrice générale Magguy Mathault mentionne qu'une 3e rencontre doit être cédulé pour la révision du plan d'urbanisme. Il est proposé le 16 novembre 2015 à 19h30.

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, France Thibodeau, représentante

Le maire mentionne au conseiller Sylvain Chabot que monsieur Doris Labrie du CLD l'Islet le contactera pour le dossier d'hébergement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Gaston Bourgault, représentant

Le conseiller représentant Gaston Bourgault mentionne qu'il manque 2 tables de 8 pieds appartenant à l'Âge d'Or. Il demande à France Thibodeau de retourner celles-ci à la salle pour dimanche, puisqu'une soirée est prévue.

12.02 - Point information - Loisirs, Nelson Lacroix représentant

Les bandes de la patinoire sont installées. Les décisions concernant le contrat de la patinoire pour l'hiver 2015-2016 auront lieu à la réunion régulière de décembre.

12.03 - Peinture - Chalet des loisirs

Le conseiller responsable Nelson Lacroix, ira voir l'étendu des travaux à faire avec Normand Caron. Un suivi sera fait lors du prochain conseil.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant de l'assistance.

14 - VARIA

14.01 - Décorations de Noël

Il est discuté des décorations de la salle municipale pour la période des

fêtes. Nous installerons un sapin de Noël ainsi qu'une étoile à l'avant de la salle municipale

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix et résolu que cette session régulière soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Fermeture à 20h55

René Laverdière, maire

Magguy Mathault, dir. gén. & sec. trés.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale et sec. trés.